

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CD2026-
02/1/6
DOSSIER N°7320**

**RECRUTEMENT D'UN CHEF(FE) DE PROJET FONCTIONNEL
EN CHARGE D'APPLICATIONS INFORMATIQUES**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN CHEF(FE) DE PROJET FONCTIONNEL EN
CHARGE D'APPLICATIONS INFORMATIQUES**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale ;
VU la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 4 avril 2025 relative aux tableaux des emplois budgétaires et des effectifs de la collectivité ;
VU le rapport CD2026-02/1/6 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

De procéder au recrutement d'un(e) chef(fe) de projet fonctionnel en charge des applications informatiques dans le cadre des articles L332-8 2° et L332-12 du Code Général de la Fonction Publique, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année courante. 

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET